

PECHE DE LA CARPE EN BATTERIE

- La pêche NO KILL est obligatoire pour toutes les espèces.
- Le poisson doit être manipulé avec soin. Décroché avec une pince à bec. Le poisson est manipulé à main nue et mouillée. Le poisson est s'il le doit être pris en photo et remis à l'eau dans les plus brefs délais.
- Les sacs de conservations, bourriches et autres sont interdits.
- Tresse interdite. Nylon 30/100 minimum avec un maximum de 35/100.
- Détecteurs sonores réglé au minimum audible.
- Tout poste avec des cannes en action de pêche doit être surveillé en permanence.
- **Les gestionnaires du « Domaine du Poisson Rouge » ou toute personne habilitée se réserve le droit de faire relever les lignes à tout moment pour s'assurer du respect des montages.**
- Tout manquement sera sanctionné immédiatement par une expulsion sans dédommagement
- L'amorçage de 2 kg/session se fera uniquement au pellet et à la graine cuite.
- Bouillettes et farines interdites.
- Le forfait carpe donne droit à 2 cannes au posé .
- Le forfait carpe ne donne pas droit à pêcher le carnassier.
- Pêche au cheveu obligatoire sur hameçons de 6 maximum.
- Utiliser une tête de ligne en nylon d'un diamètre max de 35 centièmes.
- **Ledcore interdit**
- Les hameçons doivent être **simples, non rouillés, sans ardillons ou ardillons écrasés.**
- Les montages utilisés doivent impérativement permettre au poisson de se libérer à tout moment.
- Epuisette à carpes (grande) et tapis de réception humidifiés obligatoires. Baignoires, civières et craddles imposés pour les poissons le nécessitant.
!!! LE TOUT INSTALLE AVANT LE PREMIER LANCER !!!
- L'utilisation de la barque est interdite.
- L'utilisation d'un antiseptique, type Bétadine, est obligatoire sur toute blessure faites aux poissons (hameçon ou autre). Autrement dit une désinfection est faite systématiquement.
- L'utilisation des bateaux amorceurs n'est pas autorisée.
- Lors de la période de frais pas de pêche à moins de 3 m du bords (avril à juin)

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR:

- Inscription obligatoire en tant que membre avant toute activité sur le Domaine
- La direction et les personnes habilitées se réservent le droit d'accorder ou non l'accès au site.
- Des poubelles sont à votre disposition sur le Domaine veuillez donc à ramasser vos mégots et tous vos déchets en quittant celui-ci et de rendre dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé !! Interdiction de déposer du verre dans celles-ci.
- Avant toute réservation le pêcheur doit prendre connaissance du calendrier d'activité du Domaine.
- Matériel audio interdit
- Installation sur un emplacement numéroté et pas autrement.
- Changement d'emplacement non autorisé en-cours de journée.
- Le permis de pêche est personnel
- L'utilisation des toilettes est obligatoire
- Baignade strictement interdite
- Le respect du calme , de la quiétude, du personnel, des infrastructures, de l'environnement et du voisinage sont de mise.
- Toute personne pénétrant sur le site doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour.
- Les promeneurs sont autorisés sur le site pendant les journées de pêche mais doivent respecter le calme.
- La sécurité des enfants mineurs et leurs actes sont sous la responsabilité de leur(s) accompagnants(s) qui sera (seront) convenablement assuré(s) en responsabilité civile.
- Seules les boissons de type bouteilles d'eau et thermos sont tolérés sur le Domaine, les autres sont proscrites.
- Seuls les tartines et les sandwichs sont tolérés sur le Domaine
- La convivialité, le respect et la politesse feront que chacun passe un moment agréable et en toute quiétude.
- L'équipe du Domaine du Poisson Rouge décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'accident sur le site en dehors et pendant les activités de celles-ci.

- Lors de vos réservations et paiements pour chaque discipline vous serez censé avoir pris connaissance des règlements relatif à votre réservation. Ce qui ne laissera pas de place à la discussion lorsqu'une infraction sera relevée. **Vous agirez donc en connaissance de cause.**
- Toutes personnes se rendant sur le Domaine prennent leurs responsabilités et la responsabilité de leurs visiteurs (adultes ou enfants) en tout temps et principalement lors des concours (moments où les visites sont les plus importantes), en ce qui concerne les dégâts occasionnés au matériel des autres pêcheurs.

Animaux :

- Les chiens sont tolérés, à l'exception des chiens classés dangereux qui sont interdits. Ils ne doivent créer aucune gêne pour les autres pêcheurs. Ils doivent être silencieux et rester sagement près de leur maître ou être attachés. Leurs excréments devront être ramassés.
- Ils devront être tatoués, vaccinés et assurés en responsabilité civile. Le carnet de vaccination pourra être demandé.

Environnement :

- Vous vous trouvez sur un site protégé naturellement, vous devez impérativement en respecter le cadre (les berges, la faune et la flore) et la gestion de vos déchets. Il est strictement interdit de faucher les herbes et arbustes le long des berges.
- Les feux au sol sont interdits ainsi que les barbecues hors-sol. Il est interdit d'apporter des casiers de bières ou de l'alcool sur le site.

!!! A votre arrivée n'oubliez pas le passage obligé de vos épuisettes et bourriches et autres équipements de réception dans les bassins de désinfections !!!

Sur place vous aurez l'accès au refuge et la possibilité de prendre un verre et de vous restaurer avec nos sandwiches et menus réservables à l'avance.

Merci de votre compréhension.

Le vol, la destruction de matériel, le non-respect du personnel ou de l'environnement, la mutilation des poissons entraînera de plus des poursuites au pénal.

Le non-respect de ce règlement entrainera l'exclusion sur le champ et sans dédommagements de la ou les personnes concernées !!!

!!! Nous vous rappelons que pour votre sécurité le « Domaine Du Poisson Rouge » est sous surveillance vidéo 24/24 h. !!!

L'équipe du « Domaine du Poisson Rouge »